



**Tous mobilisés le 29 septembre !!**

 **Normes d’encadrement des accueils périscolaires : des mesures inacceptables !!**

Le 1er août 2016, les taux d’encadrement expérimentaux pour trois ans des enfants durant les activités périscolaires (1 animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de 6 à 12 ans), ont été pérennisés par décret. Ce choix ne concerne pas que les animateurs, mais bien plus largement  les ATSEM, les agents d'entretien selon les communes, les éducateurs sportifs, les intervenants, les parents d’élèves…

Par décret, le gouvernement autorise, de façon pernicieuse en pleine période estivale avec l'aval des maires, les collectivités à sacrifier la qualité éducative et la sécurité de six millions d’enfants scolarisés pour des raisons avant tout économiques à contre sens de ce qui se passe aujourd'hui dans le cadre du contexte d'état d'urgence.

Les syndicats CGT, CFDT, EPA-FSU et SNUTER-FSU du Loiret dénoncent une dégradation des conditions de travail, de la qualité pédagogique des accueils fait par les personnels, de l’insécurité pour les enfants...

Sur le territoire de l'agglomération d'Orléans et du département, les animateurs, les ATSEM et les autres personnels de la Fonction publique territoriale en charge des ces activés n’en peuvent plus de ces conditions de travail. Les enfants sont fatigués et leurs conditions d’accueil ne garantissent pas leur sécurité physique et morale. Cette situation engage d’ailleurs la responsabilité pénale des agents concernés par ces nouveaux accueils périscolaires.

Les syndicats CGT, CFDT, EPA-FSU et SNUTER-FSU exigent :

1. **Un retour aux taux d’encadrement des accueils extrascolaires réglementés par le code de l’action sociale et de la famille à savoir : 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans pour l'ensemble des accueils d'enfants.**
2. **De véritables régimes indemnitaires, primes ou indemnités (animateurs, Atsems, agents d'entretien selon les communes…) par rapport aux responsabilités d’encadrement des enfants...**
3. **Une véritable campagne de professionnalisation des animateurs sur le territoire. La titularisation de tous les animateurs qui répondent à des besoins permanents avec une prise en compte des temps de préparation et de réunion, pour un taux d’emploi à 100%.**
4. **Le passage en catégorie B de tous les agents qui assument des missions de direction et d’encadrement par la voie de l’examen professionnel, du concours ou encore de la promotion interne lorsque c’est possible.**

Pour que soit pris en compte ces revendications qui assureraient la sécurité et la qualité des accueils périscolaires mobilisons-nous : Vous pouvez faire grève de 1h à 24h votre retenue sur salaire sera strictement proportionnelle à votre temps de grève.

**Agissons sur notre**

**« Bien être au travail »**

**Cela passera par l’amélioration de nos conditions de travail !!!**

**Mobilisons-nous pour que**

**Notre travail supplémentaire pour les TAP et nos responsabilités accrues auprès des enfants soient reconnus par nos élus !!!**

**Que nos salaires, primes soient en conséquence de nos nouvelles responsabilités qui durent depuis 2015 !!!**

**LA LUTTE C'EST MAINTENANT**

**Rassemblement le 29 septembre 2016.**

**Parvis de l’hôtel de l'AGGLO d'Orléans à 15h45.**

Si vous pensez vous aussi que vous avez votre mot à dire, ou si vous souhaitez nous soutenir, alors rejoignez-nous et adhérez :

Syndicat CFDT INTERCO Loiret des territoriaux

10 rue Théophile Naudy, 45000 Orléans

Tél : 02 38 22 38 56 – interco45@interco.cfdt.fr

Syndicat CGT des Fonctionnaires Territoriaux Du Loiret

 rue Théophile Naudy, 45000 Orléans

Tel : 06 95 94 08 13 - cgt.csd45@gmail.com